



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 novembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Marie-Hélène CROZAT, Jessica GIRAUD, Pascale DESSUS, Christine RICHIOUD-BEDDAR, Elodie MICHALET, Sylvère FAURE, Clément GIRAUD, Pascal MATHIEU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Aurélie CHANAS (procuration à S.NOUGUIER)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Frédéric GUTEKUNZT, Romain FOULHOUX,

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :
Chantal POLLIEN, secrétaire administrative.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Elodie MICHALET est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 15 octobre 2024

Le compte rendu du 15 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N° 38-2024 – Adhésion de la commune de Tersanne au SIEH

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le 02 avril 2024, le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse a accepté l'adhésion de la commune de TERSANNE (26) au dit Syndicat.

Vu les articles L5211-18 et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération de ce Comité doit être notifiée au Maire de

chacune des communes membres, dont les Conseils Municipaux doivent être obligatoirement consultés.

En conséquence, la commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, , après avoir entendu les explications de ses délégués et après délibération :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'adhésion de la commune de TERSANNE (26) au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse.
- **TRANSMET** à Monsieur le Préfet de la Drôme, la présente délibération ainsi que les pièces annexées afin que ces documents soient rendus exécutoires.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an ci-dessus

3 – SIABH

Approbation du rapport d'activité 2023 du syndicat à l'unanimité. Celui-ci est consultable sur le site de l'agglo.

4 – FINANCES

Approbation d'une décision modificative pour virement de crédit entre chapitre pour l'achat et l'installation d'une fontaine place du monument aux morts.

5 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

- AFFAIRES SCOLAIRES:

Claude VIENNOT rend compte du conseil d'école qui a eu lieu le mardi 5 novembre. Remerciements de la directrice pour l'ensemble des travaux effectués. Rencontre avec les délégués de parents d'élèves et la municipalité pour évoquer différents points (garderie, cantine, communication)

- BATIMENT :

La municipalité a fait expertiser le balcon de l'école. Le rapport stipule que celui-ci ne peut plus être accessible de part et d'autre de l'escalier central car les vibrations dues au passage des enfants au quotidien fragilisent le dessous. Un plan de circulation sera donné aux enseignantes et à l'ensemble du personnel communal. L'entreprise Rose sera consultée pour un devis de réfection totale et une demande de subvention sera faite auprès du Département en urgence.

- **CCAS :**

68 personnes ont été servies par le Restaurant du cabaret neuf « Chez VIE ».
14 repas ont été livrés à domicile par les Délices de Katy.
Pour la cérémonie du 11 novembre, il a été fait appel à 3 jeunes dans le cadre du SNU.

- **ENVIRONNEMENT :**

La balade urbaine a eu lieu le samedi 16 septembre. Une vingtaine de participants répartis en 3 groupes se sont promenés autour du champ de mars et ses abords.
Un compte rendu de cette matinée établi par le CAUE sera remis dans les prochains jours.

- **URBANISME :**

Une rencontre a eu lieu avec les ABF, le service instructeur pour discuter du futur projet d'aménagement de l'ancienne mairie et d'un projet de découpage de parcelles sur la zone EPORA.
Il a également été abordé le sujet des travaux sur la propriété du château. Madame le Maire est dans l'attente d'un rendez-vous avec les propriétaires pour un constat.

- **SYNDICAT IRRIGATION DROMOIS :**

Approbation du rapport d'activité 2023 à l'unanimité.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

Journée de broyage le 9 novembre à Margès. Des habitants de la commune s'y sont rendus, l'opération sera répétée dans l'année 2025.

Rappel de la réunion sur la fresque du climat jeudi 21 novembre à la salle ROBERT.

Mise en place des illuminations du 13 décembre au 5 janvier 2025.

Vœux du Maire le vendredi 10 janvier à 18h30.

Réparation du camion pour un devis de 1400 €.

Séance levée à 22h40.

Prochain conseil municipal le 17 décembre à 19h00.

Stéphanie NOUGUIER
Maire

Elodie MICHALET
Secrétaire

